

PROVISOIRE

E/1999/SR.34
5 novembre 1999

Original : FRANÇAIS

Session de fond de 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 34ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 21 juillet 1999, à 15 heures

Président : M. WIBISONO (Indonésie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COOPÉRATION RÉGIONALE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.99-64793

La séance est ouverte à 15 h 10.

COOPÉRATION RÉGIONALE (suite) (E/1999/14 et Add.1 à 3, E/1999/15 à 20 et A/54/97-E/1999/52)

M. EL-BEBLAWI (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)), présentant au nom des secrétaires exécutifs des commissions régionales le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/1999/14 et Add.1 à 3), regrette que ce document n'ait été publié qu'au dernier moment. L'ensemble du rapport ainsi que les résumés des études sur la situation économique dans les cinq régions offrent un aperçu détaillé des mesures prises par les commissions régionales pour donner suite aux directives formulées par le Conseil dans sa résolution 1998/46.

Dans la partie principale du rapport, le Secrétaire général passe en revue le rôle joué par les commissions en tant qu'antennes régionales de l'ONU, évoquant leur participation aux travaux du Comité exécutif des affaires économiques et sociales ainsi qu'aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Le rapport rend également compte des activités menées par les commissions en tant qu'expression des Nations Unies dans les régions : organisation de rencontres régionales pour préparer l'Assemblée du Millénaire et réunions de coordination régionale présidées par la Vice-Secrétaire générale, entre autres.

Le rapport traite ensuite des effets de la crise financière internationale dans une perspective régionale, en se fondant sur les analyses et recherches effectuées par les commissions. En dernière partie, le rapport des secrétaires exécutifs insiste sur la nécessité de resserrer les liens entre les commissions et le Conseil et de mieux mettre à profit l'expertise des commissions dans les débats sur les grandes orientations générales.

Les additifs 1 à 3 portent respectivement sur la coopération avec d'autres organes régionaux, les activités de suivi des récentes conférences mondiales et les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales.

M. COLLINS (Observateur du Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance du rôle que jouent les commissions régionales à la fois dans la formulation des politiques économiques et sociales et dans la mise en oeuvre des programmes aux niveaux national et régional. Une meilleure insertion des commissions dans le dispositif d'ensemble des

Nations Unies, de même que leur implication directe dans les préparatifs de l'Assemblée du Millénaire et dans les réunions de coordination présidées par la Vice-Secrétaire générale ne pourront que conforter ce rôle.

L'apport des commissions est aussi d'ordre théorique, comme le démontrent leurs analyses des conséquences de la crise financière dans les différentes régions. Les commissions ont osé se démarquer des thèses économiques néoclassiques qui sous-tendent tout le processus de libéralisation et de mondialisation en cours - ce qui est courageux de leur part. Le résumé de l'Étude sur la situation économique de l'Europe (E/1999/15), en particulier, contient des analyses percutantes qui valent aussi pour d'autres régions, notamment en ce qui concerne les dangers d'une libéralisation financière mal maîtrisée.

Il n'y a pas de solution toute faite au problème du sous-développement. Le recours aux mécanismes du marché n'est pas la panacée. Il est clair que dans le cas de l'Afrique par exemple, les stratégies de relance de la croissance, pour être efficaces, doivent prendre en compte les spécificités nationales et régionales. Les orientations proposées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans son rapport sont éclairantes à cet égard.

Dans le même ordre d'idées, il faut éviter de faire des commissions de simples courroies de transmission pour la mise en oeuvre de priorités définies au niveau mondial. Elles sont là aussi pour veiller à ce qu'on ne perde pas de vue les réalités locales.

Ce souci du contexte doit amener à se garder des démarches trop réductrices. Ainsi, dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, on aurait tort de privilégier exclusivement la promotion de l'instruction élémentaire, au détriment de toutes les autres formes d'éducation et de formation indispensables au développement des capacités nationales.

Les commissions régionales ont mis en place toute une série de mécanismes de collaboration qui devraient contribuer à les rendre plus performantes. Pour appuyer leurs efforts et leur permettre de poursuivre leurs travaux, dont les documents à l'examen prouvent une fois de plus l'utilité, il importe de leur fournir des ressources suffisantes.

M. HUHTANIEMI (Observateur de la Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union ainsi que de Chypre, de Malte et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange, souligne que les commissions régionales sont particulièrement

bien placées pour contribuer à la création d'un environnement favorable dans leurs régions respectives. Cependant, elles doivent veiller à ce que leurs activités ne fassent pas double emploi avec celles des autres organismes des Nations Unies, surtout en ce qui concerne les activités opérationnelles.

Pour l'Union européenne, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale passe par un renforcement de la coopération régionale et sous-régionale. Cet aspect est d'ailleurs mis en avant dans les négociations avec les pays ACP sur le cadre destiné à remplacer l'Accord de Lomé.

Les commissions régionales devraient resserrer leur coopération et tirer davantage parti de leurs compétences mutuelles : les travaux normatifs réalisés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans différents domaines pourraient être mis à profit dans d'autres régions, par exemple.

L'Union européenne aimerait avoir plus de détails sur les résultats tangibles des réformes entreprises par les commissions, notamment s'agissant de la réduction du nombre des sous-programmes et de l'utilisation plus efficace des ressources. Elle constate avec satisfaction que la CEE a recentré ses activités sur les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif et renforcé la coopération sectorielle; elle sera ainsi en mesure de contribuer efficacement au redressement économique de l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de stabilité pour cette région.

L'Union européenne est favorable à la réactivation de l'Équipe spéciale de travail PNUD commissions régionales, qui permettra d'associer plus étroitement les commissions à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres pour l'aide au développement.

Un autre exemple de coopération fructueuse entre les commissions régionales et diverses entités du système des Nations Unies est le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), dans le cadre duquel la CEE et la CESAP interviennent en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents.

S'agissant du suivi des grandes conférences mondiales, l'Union européenne note que la CEE organisera en janvier 2000 une réunion préparatoire régionale en vue d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing.

Enfin, l'Union européenne accorde une grande importance au développement durable de l'Afrique. Aussi accueille-t-elle avec satisfaction le rapport sur la situation économique de l'Afrique établi par la CEA, qui définit notamment de nouveaux indices de performance. Ces outils d'analyse reflètent la volonté de

l'Afrique de définir elle-même ses orientations stratégiques et de garder la maîtrise de son développement. La CEA a un rôle essentiel à jouer dans cet effort.

M. YARVIN (États-Unis d'Amérique) dit que le rôle du Comité consultatif des représentants permanents (CCRP) et ses liens avec le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ne donnent pas satisfaction. Le CCRP doit devenir la voix des États Membres de la CESAP, qui sont après tout la raison d'être de la Commission. Rappelant que le Secrétaire général s'est fixé pour objectif de réduire à 25 % la part globale des dépenses non affectées à des programmes dans le budget ordinaire, il pense que la Commission, pour qui cette part s'élève actuellement à 41 %, peut contribuer à cet effort. La CESAP aurait besoin de définir plus précisément sa mission et d'intervenir dans des domaines où l'on a besoin d'elle et qui ne sont pas du ressort d'autres organisations plus spécialisées.

En ce qui concerne la CEE, M. Yarvin souligne l'utilité des discussions approfondies qui ont eu lieu en juin et juillet sur la question de la reconstruction des Balkans et il ne doute pas que la Commission coordonnera étroitement son action dans ce domaine avec les activités menées au titre du Pacte de stabilité dans la région. Il espère que la question de la biennalisation de ses réunions sera discutée activement en vue d'aboutir à une décision en mai 2000. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui constitue un modèle à cet égard, a pour sa part mis en oeuvre avec succès la plupart des réformes décidées en 1997. Quant à la CEA, M. Yarvin l'encourage à poursuivre son effort de réforme ainsi que les importantes initiatives qu'elle a récemment entreprises.

Mme RUIZ DE ANGULO (Observatrice du Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe centraméricain, félicite la CEPALC pour le rapport complet et équilibré qu'elle a présenté sur la situation économique de la région. Tous les pays de la région d'Amérique centrale ont enregistré en 1998 des taux de croissance supérieurs à la moyenne latino-américaine grâce en partie à l'impulsion donnée par le marché des États-Unis avec lequel ils entretiennent des liens dynamiques. L'approfondissement de l'intégration régionale et la négociation de nouveaux accords de libre-échange au sein du Groupe et avec le Mexique, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Chili ont d'autre part permis une diversification du commerce tandis que les investissements publics

ont été réorientés, souvent en concertation avec la population, vers les secteurs de l'éducation, de la santé et du logement.

Mais les pays de la région doivent compléter ces efforts afin de réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles pour ne pas avoir à faire face de nouveau à des situations aussi dramatiques que celles qu'ils ont connues en 1998. Ayant réussi à surmonter son instabilité politique et à asseoir fermement la démocratie, à ouvrir son économie et à relancer la croissance, la région doit pouvoir compter pour sa reconstruction sur un afflux d'investissements étrangers.

M. MIKHNEVICH (Bélarus) se félicite de l'organisation en février à Genève de la première réunion de coordination pour la région couverte par la CEE, encourage le Conseil à continuer de tenir régulièrement des réunions officieuses avec les secrétaires exécutifs des commissions et souligne l'utilité des rencontres régionales pour la préparation de l'Assemblée du millénaire.

En ce qui concerne la CEE, le Bélarus appuie l'organisation, dans le cadre des sessions annuelles de la Commission, de séminaires consacrés à des questions intéressant les pays en transition. Faisant par ailleurs valoir l'importance du rôle que joue la Commission dans l'intégration économique et l'élargissement de la coopération sur le continent européen, il ne juge pas souhaitable que ses réunions soient biennalisées. Le resserrement des liens de coopération entre la CEE, l'OSCE et le Conseil de l'Europe doit être considéré dans la perspective du renforcement de la sécurité sous tous ses aspects, y compris économiques. C'est ainsi que le Bélarus envisage le rôle de la CEE dans le redressement des pays du sud et de l'est de l'Europe et dans l'assistance à la population yougoslave.

Le Bélarus est favorable à l'élargissement du programme de coopération de la CEE mais considère qu'il est nécessaire, étant donné le doublement du nombre des États Membres de la Commission, de prévoir une augmentation de son budget pour 2000-2001. Tout en se félicitant de la coopération interrégionale, et notamment de la collaboration entre la CEA et la CEE au titre du Projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar, le Bélarus fait observer que le budget ordinaire de la CEE est déficitaire, et prône une mobilisation plus active de ressources extrabudgétaires pour financer les programmes interrégionaux.

Les priorités du programme de coopération technique internationale (1997-1999) qu'il a mis en oeuvre correspondant en grande partie aux

orientations définies par la CEE, le Bélarus espère que les activités menées conjointement avec la Commission se poursuivront en vue d'établir à Minsk un centre régional pour le développement durable, de mettre en oeuvre des accords de construction-exploitation-transfert, de développer les réseaux de transport et de communication et de réaliser le projet de la CEE concernant l'investissement dans l'efficacité énergétique aux fins de l'atténuation des changements climatiques.

M. DUONG CHI DUNG (Viet Nam) dit que les commissions régionales ont démontré de plus en plus clairement leur utilité et leur efficacité dans l'approfondissement de la coopération régionale. La CESAP a un rôle indispensable à jouer dans le développement d'un sentiment d'identité régionale et de collaboration constructive qui permette aux États Membres de faire face à leurs problèmes de développement. Suite à la grave crise économique et financière qui a frappé la région, la Commission a entrepris une série d'analyses approfondies sur les causes et les conséquences de la crise et a préconisé des mesures en vue de relancer la croissance dans la région tout en réduisant les risques de nouvelles crises. Se félicitant à cet égard des efforts faits par la Commission pour resserrer ses liens avec les institutions de Bretton Woods et avec des institutions financières régionales comme la Banque asiatique de développement, le Viet Nam estime nécessaire de renforcer les activités réalisées conjointement avec ces institutions. Il loue les mesures prises par la Commission pour aider les pays asiatiques en transition et souhaite vivement que l'ensemble du système des Nations Unies accorde davantage d'attention à ces pays. Il se félicite notamment de la coopération de plus en plus étroite qui existe entre la CESAP et d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique ainsi que de la coopération entre la Commission et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il souhaite à ce propos que le secrétariat de la CESAP renforce encore l'assistance qu'il accord aux États Membres pour les aider à surmonter les obstacles qui s'opposent à leur adhésion à l'OMC, en resserrant à cet effet ses liens avec la CNUCED.

S'agissant du programme d'activités de la CESAP pour l'exercice biennal 2000-2001, le Viet Nam approuve la réorientation du budget et prie instamment le secrétariat d'orienter plus nettement les priorités définies sur des domaines mieux délimités. Enfin il invite tous les donateurs et les institutions de

financement à continuer de verser des contributions extrabudgétaires afin d'amener la mise en oeuvre de toutes les activités prévues.

Mme AQUILINA (Observatrice de Malte) dit que le système des Nations Unies mais aussi les autres organisations régionales et sous-régionales devraient utiliser plus efficacement les compétences des commissions régionales. L'ONU devrait confier à ces commissions la responsabilité de la plupart des activités relevant des domaines économique et social et mettre à leur disposition les ressources nécessaires. Les commissions régionales ne doivent pas se reposer sur l'acquis des réformes entreprises mais doivent continuer de veiller à ce que leurs activités touchent la majorité, voire la totalité, de la population de leur région respective. Il faut se féliciter du rôle de premier plan qu'elles jouent dans la préparation de l'Assemblée du millénaire. La réunion organisée par la CEE à Genève les 7 et 8 juillet sous la présidence du Président de Malte a donné lieu à un débat constructif sur le futur rôle de l'ONU. Les commissions régionales coopèrent d'autre part activement avec les autres organisations régionales, comme en témoignent en particulier les activités entreprises par la CEE avec l'OSCE et l'OCDE.

Considérant que les commissions régionales doivent répondre aux besoins de tous les pays de leur région, et non pas seulement de certains d'entre eux, Malte réitère la nécessité que la CEE accorde davantage d'importance aux pays méditerranéens. En conclusion, la délégation maltaise souscrit à la position de l'Union européenne selon laquelle toutes les entités compétentes du système des Nations Unies doivent s'engager pleinement à renforcer les importants principes de la coordination régionale.

M. MANCZYK (Pologne) se félicite des mesures prises pour permettre à la CEE de s'adapter aux changements sans précédent intervenus dans la région et constate avec satisfaction que la réforme menée à bien s'est traduite par un surcroît d'efficacité de la Commission. La CEE fournit aux pays qui mettent en oeuvre des réformes sociales et économiques une assistance concrète qui leur est particulièrement utile et il est incompréhensible que le montant de ses ressources destinées à financer le programme consultatif régional ait diminué en 1999. La Pologne souhaite le rétablissement de ce montant à son niveau antérieur. Plus avancée que d'autres sur le chemin de la transition économique, la Pologne fait part de son expérience à d'autres pays en organisant des séminaires et des ateliers. Elle a notamment dirigé en 1999, dans le cadre de

la CEE, une table ronde sur les problèmes rencontrés et les progrès réalisés en dix ans de transition.

La multitude d'organisations existant en Europe pour promouvoir la coopération régionale et sous-régionale est un avantage qui peut toutefois devenir un inconvénient en l'absence de coordination. L'appui accru de l'Union européenne à la CEE est très bénéfique de même que l'intensification du dialogue avec l'OCDE et le Conseil de l'Europe. La Pologne encourage l'établissement de contacts plus étroits entre la Commission et l'OSCE, dont la composition pratiquement identique fait des partenaires naturels. Il n'y a guère eu de progrès en revanche en ce qui concerne le rapprochement avec les institutions financières internationales, notamment avec la Banque mondiale.

La Pologne approuve sans réserve les objectifs du Pacte de stabilité pour les Balkans. Les normes et les conventions élaborées par la CEE peuvent contribuer utilement à l'intégration de cette sous-région à l'économie européenne. Mais la dimension humaine du processus de reconstruction – restauration de la légalité et du rôle de la société civile, promotion de la tolérance et du respect des minorités – est plus importante encore. Toutes les organisations de coopération régionale et internationale doivent conjuguer leurs efforts pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

M. RAJTCHEV (Bulgarie) s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Observateur de la Finlande, au nom de l'Union européenne. Il partage également les vues exprimées par la CEE dans le Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe, 1998 (E/1999/15), notamment quant à l'importance d'un effort régional concerté pour faire face aux conséquences néfastes de la crise du Kosovo sur les économies de l'Europe du Sud-Est. À ses yeux, ces efforts de reconstruction, de redressement économique, de développement institutionnel et de mise en place de capacités de gestion doivent s'inscrire dans le cadre du Pacte de stabilité. En effet, si on peut comprendre la nécessité de mesures urgentes dans les zones les plus touchées, il est clair que l'effort de reconstruction doit privilégier la création de conditions propices à un développement économique durable dans toute la région.

Une autre question importante a trait à l'aide financière aux pays de la région, qui consiste essentiellement en des prêts, certains à des conditions libérales, mais la plupart aux conditions du marché. Or, il est permis de douter que l'accroissement de la dette extérieure de ces pays soit le meilleur moyen de leur venir en aide. En effet, les obligations au titre du service de cette dette

risquent fort d'entraver une croissance économique soutenue. C'est pourquoi, une aide sous forme de dons au titre de programmes nationaux de relèvement et de reconstruction constituerait sans aucun doute un moyen plus adapté pour résoudre les problèmes économiques de la région. En conclusion, M. Rajtchev réaffirme la volonté de la Bulgarie de participer activement à la mise en oeuvre du Pacte de stabilité, aux côtés de tous les États Membres de la région.

Mme MIRBAHA (Observatrice de la République islamique d'Iran) s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle constate avec satisfaction que la CESAP a entrepris un programme de réformes pour être mieux à même de remplir son rôle, qui est de développer la coopération économique entre les pays de la région. C'est ainsi que la réduction du nombre de sous-programmes et de divisions, la réorientation des ressources vers les domaines prioritaires et l'adaptation des stratégies aux défis du siècle prochain sont autant de mesures constructives que la République islamique d'Iran appuie sans réserve.

En ce qui concerne la coopération régionale dans les domaines économique et social, le Secrétaire général souligne dans son rapport (E/1999/14) la priorité accordée au renforcement de la collaboration avec les principaux groupements intergouvernementaux de la région. Or, parmi ceux-ci, l'Organisation de coopération économique (OCE) n'est pas citée, alors qu'elle est un des principaux groupements économiques de la région. Mme Mirbaha espère que le Secrétariat saura expliquer les raisons de cette omission.

M. KHARE (Inde) s'associe sans réserve à la déclaration faite par l'observateur du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note avec satisfaction la participation active des commissions régionales aux travaux du Département des affaires économiques et sociales et appuie leur contribution à l'étude des incidences opérationnelles du droit au développement. En revanche, il ne partage pas les vues exprimées au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (E/1999/14), à savoir que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement servira de référence au suivi coordonné des principales conférences mondiales. Pour l'Inde, le Plan-cadre est avant tout un programme synergique destiné à aider le système des Nations Unies à mieux répondre aux besoins de développement des pays, selon les priorités définies par ceux-ci.

Le Gouvernement indien se félicite du travail accompli par la CESAP en ce qui concerne la crise financière internationale et l'exhorte à continuer de se pencher sur les situations de précarité créées par le processus d'intégration à

l'échelle mondiale. À cet égard, il importe de souligner que la mondialisation de l'économie affaiblit l'autorité de l'État dans des secteurs socioéconomiques cruciaux, remettant sérieusement en question sa légitimité politique.

Aujourd'hui, la priorité doit être de renforcer l'État-nation, d'autant plus que dans toute crise, qu'elle soit économique ou politique, le bien-être de l'ensemble de la population dépend en dernière analyse de l'existence d'un État responsable et efficace.

En matière de coopération régionale et sous-régionale, l'aide de la CESAP a permis au BIMST-EC, groupe de coopération économique comprenant le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande, d'élaborer son programme de travail et d'entreprendre des activités dans des domaines multiples. Les pays membres ont également décidé d'adopter des positions communes sur les questions qui seront abordées lors du prochain cycle de négociations au sein de l'OMC, en privilégiant les domaines d'intérêt commun que sont les investissements, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique. En conclusion, M. Khare se félicite des activités de coopération que la CESAP mène avec la CEA et la CEPALC, illustrant la nécessité et l'utilité d'une coopération Sud-Sud efficace.

M. MENDIS (Sri Lanka) dit que la récente crise financière en Asie a mis en évidence la nécessité de donner un rôle accru aux mécanismes régionaux et aux organismes multilatéraux. À cet égard, on ne peut que se féliciter des initiatives et du rôle constructifs de la CESAP et d'autres organisations, qui ont aidé les pays en développement à se doter de mécanismes de prévention qui ont permis à certains d'entre eux de ne pas être touchés par la crise. Cette aide doit se poursuivre, l'objectif étant d'assurer une croissance économique durable tout en s'attaquant aux problèmes créés par la libéralisation des échanges et l'instabilité du système économique et financier international. Étant donné que la crise en Asie du Sud-Est est en partie dû à des fuites massives et soudaines de capitaux, la délégation sri-lankaise note avec un grand intérêt la proposition de créer une organisation financière internationale ayant précisément pour mandat de suivre toutes les mouvements transfrontières de capitaux à court terme. Il serait souhaitable qu'un tel mécanisme soit structuré de manière à répondre rapidement et efficacement à toute crise et à servir de cadre aux initiatives relatives à la dette.

En matière d'intégration régionale, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) a décidé la création prochaine de la Zone de

libre-échange sud-asiatique, qui sera l'une des plus grandes du monde du point de vue de la population. La SAARC a également renforcé sa coopération avec d'autres groupements régionaux tels que l'Union européenne et l'ANASE, consciente qu'une coopération régionale efficace est bénéfique pour les investissements, l'acquisition du savoir-faire technique, l'emploi, le commerce et, surtout, l'élévation du niveau de vie des populations.

M. SHI Weiqiang (Chine) dit que la mondialisation rend encore plus nécessaire la coopération entre les commissions régionales. Face aux risques engendrés par la mondialisation et dont la crise financière en Asie du Sud-Est a été la matérialisation, elles doivent promouvoir, en tenant compte des conditions régionales et des demandes formulées par les États Membres, une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine économique et social, en vue d'améliorer les capacités des pays, notamment des pays en développement, et de contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre international.

Mme SINHA (Observatrice de l'Australie) dit qu'en raison des conséquences à long terme de la crise financière en Asie du Sud-Est, son gouvernement a décidé d'accroître son assistance aux pays de la région. L'Australie a également doublé le montant du fonds - qui atteindra au total 12 millions de dollars australiens en 1999-2000 - affecté à des activités visant à améliorer la gestion de l'économie, à appuyer la réforme du secteur financier et renforcer la protection sociale dans les pays touchés, notamment en Indonésie et en Thaïlande.

Dans le cadre des efforts déployés pour favoriser la coopération régionale, l'Australie a accueilli, en mars 1999, une réunion consacrée à la crise asiatique. Les donateurs s'y sont engagés à soutenir le redressement des pays touchés et ont appuyé la création d'un centre d'information qui recensera les besoins des pays de la région.

Le processus de réforme doit permettre à la CESAP de se concentrer sur ses activités essentielles, afin d'utiliser au mieux des ressources qui sont trop limitées. À cet égard, la délégation appuie la décision prise par la Commission à sa cinquante-cinquième session de réactiver le groupe de travail informel à composition non limitée du Comité consultatif des représentants permanents. Elle compte que le secrétariat de la Commission collaborera étroitement avec le groupe de travail afin de définir les priorités et les modalités d'application de la réforme. En conclusion, elle demande au Conseil d'examiner

individuellement chacune des résolutions et décisions contenues dans le document E/1999/14/Add.3.

M. Seok-Young CHOI (République de Corée) dit que des progrès ont été accomplis dans la rationalisation des programmes et des structures administratives des cinq commissions régionales. Il se félicite particulièrement des initiatives prises par la CESAP en vue de réduire le nombre de sous-programmes, de réorganiser la structure de son secrétariat et de favoriser la coordination au niveau régional. La Commission doit néanmoins continuer de comprimer ses dépenses qui ne sont pas consacrées à l'exécution des programmes. Dans ce contexte, la distribution de questionnaires sur le processus de réforme est une initiative louable.

La délégation coréenne se félicite de l'action des commissions régionales face aux crises financières, qui s'est traduite par la réalisation d'études économiques et sociales analysant en détail les causes et conséquences de ces crises et le redressement des pays touchés. Dans le cadre de la mondialisation, il serait souhaitable que la CESAP favorise la coopération régionale, en vue de développer les infrastructures et les capacités des pays dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Enfin, la délégation coréenne souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les commissions économiques régionales et les autres organismes des Nations Unies.

M. PANKIN (Fédération de Russie) dit que les commissions économiques régionales jouent un rôle important au service du développement, de la prévention des conflits et de l'atténuation de leurs conséquences ainsi que de la reconstruction et de la paix. Il se félicite des travaux de la CESAP et de la CEE visant à analyser les conséquences de la crise asiatique et à en tirer des leçons pour l'avenir. À cet égard, il appuie la résolution 55/2 de la CESAP intitulée "Contrôle et surveillance économiques et financiers dans la région de la CESAP" et souscrit aux conclusions de la cinquante-quatrième session de la CEE sur les conséquences de la crise financière pour les pays de la région, notamment la Russie. La délégation russe ne pense pas que les travaux des commissions régionales fassent double emploi. Au contraire, elle est favorable à la diversité des points de vue. De plus, les commissions ne peuvent rester à l'écart des grands sujets de préoccupation de la communauté internationale, notamment d'ordre financier et commercial.

Si la délégation russe juge nécessaire de poursuivre la réforme des différentes commissions, les économies réalisées ne doivent pas se faire au

détriment des États Membres. Enfin, la mondialisation exige l'instauration d'une coopération plus étroite entre les commissions régionales, les autres organes régionaux et les organismes sous-régionaux.

M. KUMAMARU (Japon) espère que les travaux de la CESAP sur la crise financière asiatique contribueront à prévenir de nouvelles crises ou à mieux faire face à leurs conséquences. Il est favorable à l'organisation d'une réunion où les pays touchés partageraient leurs expériences de sortie de la crise.

La délégation japonaise juge souhaitable que la CESAP collabore avec différents partenaires de développement (institutions de Bretton Woods, organismes de développement des Nations Unies et organisations sous-régionales) et privilégie la coopération Sud-Sud. Elle se félicite des propositions avancées à la cinquante-cinquième session annuelle de la CESAP et souhaite que la Commission accorde la priorité à des projets au service de la "sécurité de l'humanité" auxquels le Japon est en mesure de verser une contribution d'un million de dollars des États-Unis. De plus, la CESAP devrait s'efforcer d'améliorer son image en attirant davantage l'attention du public sur ses réalisations.

M. TRIAMJANGARUN (Observateur de la Thaïlande) se félicite des efforts que la CESAP a déployés pour instaurer avec les institutions de Bretton Woods une collaboration plus étroite, qui s'est traduite par l'organisation conjointe de séminaires sur la gestion des flux de capitaux et sur les conséquences sociales de la crise financière. Il encourage la Commission à poursuivre son rôle de coordination dans le développement des réseaux de transport intrarégionaux et interrégionaux. Il se félicite de la création du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre des efforts visant à favoriser la collaboration interorganisations. Enfin, il invite la CESAP à poursuivre ses réformes et à accroître l'efficacité de ses activités, afin de préserver le rôle de premier plan qu'elle joue dans la région.

La séance est levée à 17 h 10.